

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'An deux mil dix-sept, le 30 juin à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis légalement sous la présidence de Monsieur Gilles DUSSAULT, Maire de Villeneuve de Marc.

Présents : Mr CHAPOT Laurent, Mr CHAURY Michel, Mr DUSSAULT Gilles, Mme POIZAT Alexandra, Mr POIZAT Philippe, Mr NERISSON Jacky, Mr MONLEAU Robert, Mme SILVAIN ABEL COINDOZ Sandrine, Mme SOUSTELLE Annie, Mr VUILLAUMIER Claude, Mme Nadège VERMEULEN, Mme WEISSBECKER Sabrina.

Excusés : Mme BARDIN Nathalie et Mr Sébastien GRENIER

Absent :

Secrétaire : Madame Annie SOUSTELLE.

Approbation du compte rendu à l'unanimité des membres présents du 29 mai 2017.

•URBANISME :

➤ **Déclaration Préalable :**

- Mr MOIROUD Bruno représenté par Mme BURKI Sylvie, Géomètre expert DPLG, lieu-dit Le Nicolas : division foncière en vue de construire soit le détachement de 2 lots à bâtir A et B de 953 m² chacun, le surplus bâti étant conservé.
- Monsieur BOUVEROT-REYMOND Didier, 345 Impasse de Cotagrua : réfection de la toiture du garage par des tôles « sandwich » couleur brun- rouge.
- Monsieur CLER Bruno, 1014 Route de Talavernay : construction d'un local technique (chaufferie) accolé à l'habitation, toiture tuiles rouges nuancées soit la création de 8,80 m² de surface de plancher.
- La Ferme du Perroux représentée par Monsieur Mathieu LAUPIN, lieu-dit Le Torret : construction d'un abri en bois pour porcins, ouvert sur une face, toiture 2 pans d'une superficie de 19 m².
- Monsieur CORSETTI Laurent, 11 Lotissement Le Poyat : construction d'un abri de jardin de 12 m² de surface de plancher, toiture 2 pans, tuiles rouges identiques à l'habitation.

➤ **Permis de construire :**

- Monsieur HOAREAU Dominique, Lot 1, Impasse de la Bourriquetière : construction d'une maison individuelle de 98,19 m².

➤ **Prorogation de Permis de construire :**

- Madame BLANC Brigitte, RD 41^E, Route de St Jean de Bournay : prorogation de permis de construire accordée jusqu'au 23 octobre 2019.

• DELIBERATION PORTANT SUR L'ELECTION DES DELEGUES ET LE CAS ECHEANT DES DELEGUES SUPPLEMENTAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS.

Vu L'arrêté n° 38-2017-06-15-012 du 15 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs.

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

1) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Robert MONLEAU et Michel CHAURY d'une part et Madame Alexandra POIZAT et Laurent CHAPOT d'autre part. La présidence du bureau est assurée par ses soins. Madame Annie SOUSTELLE a été désignée secrétaire par le Conseil Municipal.

2) A l'ouverture du bureau de vote, Monsieur le Maire fait le constat qu'une seule liste a été déposée soit la liste Annie SOUSTELLE composée comme suit :

SOUSTELLE Annie
DUSSAULT Gilles
SILVAIN Sandrine
POIZAT Philippe
POIZAT Alexandra
NERISSON Jacky

3) Après avoir voté au scrutin secret et après avoir procédé au dépouillement par les membres du bureau électoral en présence des conseillers municipaux, le bureau électoral a constaté que la liste SOUSTELLE Annie a obtenu 11 suffrages, soit 3 délégués et 3 suppléants.

Le Maire a donc proclamé élus délégués :

SOUSTELLE Annie
DUSSAULT Gilles
SILVAIN Sandrine

Il a ensuite proclamé élus suppléants :

POIZAT Philippe
POIZAT Alexandra
NERISSON Jacky

- **DELIBERATION PORTANT SUR L'AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION DE FOURRIERE AVEC MADAME BERCIER SANDRINE, ELEVAGE DES COLLINES A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2015 la SPA ne propose que la Fourrière simple. C'est-à-dire que c'est la commune qui dorénavant doit emmener les animaux récupérés au refuge.

La commune ne disposant pas de fourrière communale, Monsieur le Maire propose au Conseil

Municipal de reconduire la convention signée une avec Mme Bercier Sandrine, responsable de l'élevage des collines situé à Villeneuve de Marc afin qu'elle continue à assurer l'accueil et la garde des animaux trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il propose que la somme due à Mme BERCIER Sandrine, responsable de l'élevage des collines soit de 320 euros par an.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorisent monsieur le Maire à signer à nouveau une convention avec Mme Bercier Sandrine, responsable de l'élevage des collines situé à Villeneuve de Marc afin d'assurer l'accueil et la garde des animaux trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune. Une subvention de 320 € sera concédée à Mme Bercier Sandrine chaque année à compter du 1^{er} janvier 2017.

• DELIBERATION PORTANT SUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE 2017.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mis en place la réforme des rythmes scolaires depuis la Rentrée 2014. Il explique que le décret n°17-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques propose aux communes

Ce décret laisse le choix aux communes de conserver le rythme de quatre jours et demi de classe, en continuant de proposer les activités périscolaires, ou bien de revenir à la semaine de quatre jours.

Le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite ou non conserver l'organisation des rythmes scolaires actuels.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 3 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions :

DECIDE de ne pas conserver les rythmes scolaires actuels soit sur 4 jours et demi, les lundis, mardis, mercredis matins, jeudis et vendredis matins avec les temps d'activités périscolaires les vendredis après-midi et de revenir à la semaine des 4 jours soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture du faire part de remerciement de Messieurs André et Jean-Claude JANEYRIAT.
- Lecture du faire part de la naissance de Xavier et Mélanie SUBTIL.
- Résultat de l'enquête anti gaspi de GUILLAUD TRAITEUR.
- ISATIS : travaux d'entretien de la haie entrée Nord et haie parking de la salle des fêtes pour un montant de 1762.96 €T TC

Séance du 30 juin 2017

- Académie de l'Isère : Courrier précisant l'annulation d'un retrait éventuel d'un poste en élémentaire à l'école primaire.
- Un accueil de Loisirs sans hébergement organisé par Bièvre Isère Communauté sera mis en place à Villeneuve de Marc du 10 juillet 2017 au 28 juillet 2017.
- La Ressourcerie : la collecte des encombrants est prévue le 30 septembre 2017. Une communication auprès de la population sera effectuée.
- La croix rouge française effectuée depuis le 19 juin 2017 et jusqu'au 15 juillet 2017 une campagne de sensibilisation auprès du grand public à Villeneuve de Marc.
- Chambre de l'agriculture : contrôle de pulvérisateurs des agriculteurs.
- SDIS : Une reconnaissance opérationnelle des points d'eau d'incendie va être effectuée par les sapeurs-pompiers de Saint Jean de Bournay.
- Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire du GI PAT par Mme Soustelle Annie.
- Distribution de l'Edito à compter du 05 juillet 2017.
- Suite aux interventions de Madame Sabrina WEISSBECKER et Monsieur Laurent CHAPOT, il est précisé qu'une discussion concernant le devenir des rythmes scolaires pour la rentrée 2017 avait eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus